

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

Prix : 0,81 € / Imprimerie  
Imprimé par  
nos soins

de *Lozère* / Mensuel



Supplément N°1 au N°208 de Septembre 2011

## Renseignements utiles :

### Adresse :

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : en cours

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

## Spécial 1er Degré



**Avancement 2011 !  
Le SE-UNSA à votre  
service !**

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date  
figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

Changement d'éche-  
lon : Vous souhaitez  
que votre barème soit  
contrôlé ?

1) Complétez la page  
2 de la fiche de suivi  
(disponible sur le site  
[http://sections.se-  
unsa.org/48/](http://sections.se-<br/>unsa.org/48/)) !

2) Renvoyez-la ou ap-  
portez-la lors de la  
demi-journée d'informa-  
tion syndicale le 12 oc-  
tobre.

## SOMMAIRE



**1** En guise d'édito



**2** CAPD du 8/09/11

Compte-rendu et déclaration



**3** Suite CAPD ...

Infos pratiques RISTT du 12/10



**4** Métier .... RASED

Evaluations CE1-CM2; Aide  
administrative; infos diverses

**Pages encartées -**

- Publication

UNSA Education -



**Le SE-UNSA  
à votre écoute !**

Première demi-journée d'infor-  
mation syndicale le

**Mercredi 12 octobre 2011  
à 9h00 à MENDE,**

Immeuble Le Torrent  
(salle du 4ème étage)

(Voir page 3 pour les modalités pratiques !)

**27 septembre  
Grève  
et manif à Mende**

Les raisons de l'action ?

Les modalités pratiques ?

Voir publication **UNSA**

**Education** encartée ...

Les informations utilisées  
pour l'envoi de ce bulletin peuvent  
donner lieu à l'exercice du droit  
d'accès, de rectification, de  
suppression, dans les conditions  
prévues par la loi N°78-17 du  
6/01/1978 relatives à l'informatique,  
aux fichiers et aux libertés.



## Compte rendu succinct ...

Le compte-rendu de la séance du ... 22 février ayant été adopté, l'Administration a fait le point sur les exeat et ineat accordées depuis la fin juin, et sur les affectations qui sont intervenues au fur et à mesure ...

Deux exeat ont été accordés, l'un pour l'Hérault (*Jessica ROUX*), l'autre pour les Pyrénées Orientales (*Valérie GILBERT*).

Six ineat ont été intégrés et affectés sur des postes vacants (voir **L'Enseignant de Lozère** N°207 d'Août 2011 - page 2 pour les quatre premiers).

Les deux dernières personnes ont été affectées sur BARJAC Adj. - poste vacant (*Elisabeth VINOLO*) et VE-BRON - poste libéré tardivement (*Séverine ALBOUY*) suite au temps partiel accordé, après recours de la collègue concernée. *Alice BERNARD*, titulaire du poste de direction de Vébron, a été affectée sur un mi-temps à Bédouès et un quart temps à Barre des Cévennes.

*Soizic BERNAT*, qui a souhaité reprendre à temps complet, a été affectée sur CHANAC Adj. fléché Anglais (NDLR : poste initialement réservé à un stagiaire COE).

Les 3 PE Stagiaires (CRPE) ont été affectées sur les postes suivants : MARVEJOLS GS Maternelle : *Lise-lotte PONGE*;

MENDE GS Elémentaire : *Séverine CHAPTAL*;  
LE MONASTIER : *Murielle ANTOINE*.

L'Administration a ensuite présentée la liste des postes encore vacants fin août et des « mesures » décidées pour chacun d'entre eux (affectation dernier ineat, affectation TR, postes toujours vacants) :

BEDOUES - **0,5 poste vacant**  
LE BLEYMARD - Poste TR BD -> **vacant**

FLORAC - 2 postes TR BD -> **vacants**  
MENDE Maison d'Arrêt -> ce poste sera pourvu par un « Personnel » du 2<sup>nd</sup> Degré

MEYRUEIS - **0,25 Adjoint vacant**  
MONTRODAT (50%) / CHIRAC (25%) / LE MONASTIER (25%) -> TR ZIL Marvejols  
PONT DE MONTVERT Adj. Anglais -> TR BD Florac GS Maternelle  
ST MICHEL DE DEZE Direction -> TR ZIL Le Collet de Dèze  
VIELVIC Adj. -> *Sandrine LOPEZ* (ineat prononcé à la rentrée).

L'Administration a indiqué qu'un autre ineat était encore à l'étude ... et que la possibilité d'avoir recours à des contractuels était en débat au ministère !!!!

Un point a ensuite été fait sur la situation du remplacement (congé de maternité, congé parentaux, ...).

11 Remplaçants supplémentaires sont déjà affectés pour des périodes plus ou moins longues ... !

## Retards rapports d'inspection

En fin de séance, avant de lire une déclaration concernant la situation du département, l'aide administrative à la Direction et la revalorisation des enseignants (voir ci-après), le **SE-UNSA** est intervenu pour signaler des retards importants dans la transmission des rapports d'inspection, ce qui pourrait pénaliser les collègues promouvables en 2011/2012, la date limite de prise en compte des notes étant fixée au ... 31 août 2011 !

L'Administration a assuré que pour toutes les inspections ayant eu lieu avant fin juin, ce serait la dernière note qui serait prise en compte, même si les rapports d'inspection n'ont pas encore été envoyés ! Le **SE-UNSA** sera très vigilant lors de la CAPD « avancement d'échelon » !

(NDLR : le **SE-UNSA** vous propose de vérifier votre barème lors de la CAPD « avancement », et notamment votre note d'inspection si celle-ci a été faite début 2011. Pour cela, connectez-vous sur le site départemental - <http://sections.se-unsa.org/48/> - complétez et renvoyez la fiche de suivi -> 2<sup>ème</sup> page à [48@se-unsa.org](mailto:48@se-unsa.org)).

## Déclaration du SE-UNSA en CAPD ...

« Pour le **SE-UNSA**, cette rentrée est la plus mauvaise depuis de très nombreuses années !

Préparée dans un contexte budgétaire sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir, si ce n'est pour rappeler notre opposition aux suppressions d'emplois, elle confirme malheureusement toutes les craintes exprimées l'année dernière.

Au retrait inacceptable (et injustifié) de 7 postes, il faut rajouter une accumulation de décisions unilatérales du Gouvernement et de contraintes qui ont entraîné des difficultés dans notre département, avec l'apparition d'un déficit d'une dizaine d'enseignants. L'Administration l'a d'ailleurs reconnu :

l'augmentation importante du nombre de départs en retraite (effet « collatéral » d'une réforme imposée), la diminution du nombre de postes au concours et une mauvaise gestion des mutations inter-départementales sont les principales causes de cette situation. Mais le malaise grandissant chez les Personnels s'est aussi traduit par une augmentation importante des demandes de temps partiel, ce qui n'a fait que renforcer le déséquilibre déjà créé.

Le **SE-UNSA** s'interroge : quelles vont être les conséquences de cette situation sur le remplacement, sur la formation continue? Quelles vont être les répercussions sur la vie et le fonctionnement des écoles directement

concernées, mais aussi sur l'ensemble des établissements ? L'avenir nous paraît bien sombre !

A ce dossier particulièrement important, il convient de rajouter les deux points suivants :

### Aide administrative

Pour répondre à la hausse des chiffres du chômage, le Président de la République vient de rendre publique la création de 20 000 emplois-aidés. Cette annonce intervient alors même que dans l'Éducation Nationale, s'agissant de l'aide administrative aux Directeurs d'école, ils ont été drastiquement réduits depuis janvier.

.../...



Alors que le Ministre s'était engagé en février pour le maintien de ces emplois, suite à une précédente déclaration présidentielle, une instruction aux recteurs, datée du 4 juillet, est venue sonner le glas des emplois-aidés dédiés à l'aide administrative des Directeurs d'école. Cette situation a ouvert un conflit entre le ministère et les Directeurs d'école.

Cette décision, qui s'ajoute à la purge budgétaire subie depuis quatre ans, met à genoux les écoles maternelles et élémentaires. C'est pourquoi, en cette rentrée, le **SE-UNSA** a décidé d'appeler les Directrices et Directeurs d'école à une action de blocage administratif. Dans le même temps, il poursuit la diffusion de sa pétition « Aide administrative : le bricolage, ça suffit ! » qui a d'ores et déjà recueilli plus de 11 000 signatures.

La balle est désormais dans le camp du Gouvernement. Le **SE-UNSA**, ainsi que les Directrices et Directeurs engagés à ses côtés, seront très attentifs aux décisions prises, mais surtout à leur application sur le terrain. Pour cela, ces nouveaux emplois devront être fléchés vers l'aide administrative.

Le **SE-UNSA** appelle donc tous les acteurs concernés, maires, élus, familles, enseignants..., à soutenir l'action légitime des Directeurs pour que l'annonce présidentielle se concrétise sans tarder par des recrutements sur tous les emplois vacants. Faute de quoi, le conflit se durcirait.

La précarité de l'aide administrative ne peut durer plus longtemps. Pour le **SE-UNSA**, il devient urgent d'apporter une réponse pérenne aux besoins réels des écoles avec des emplois qualifiés et reconnus. Au-delà, il faut engager une réflexion plus large sur le fonctionnement même des écoles primaires et sur la direction d'école.

## Pouvoir d'achat

En 2007, dans sa Lettre aux éducateurs, **Nicolas SARKOZY** s'était engagé sur le terrain de la revalorisation en ces termes : « *J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail* ».

**Il est temps de se rappeler au bon souvenir du « Président du pouvoir d'achat ».**

**Ainsi, le SE-UNSA lance une campagne d'interpellation du Président de la République sous la forme d'un carnet de bons à lui adresser : essence, logement, frais de garde des enfants, équipement professionnel ...**

Nous avons des dépenses que nous avons de plus en plus de mal à assumer. Nous exigeons une véritable reconnaissance salariale ! »

## 1/2 journées d'Information Syndicale

La section départementale du **SE-UNSA** a décidé d'organiser au premier trimestre une Réunion d'Information Syndicale sur le Temps de Travail (RISTT) ...

Elle aura lieu le

**Mercredi 12 octobre à MENDE  
de 9h00 à 12h00,  
Immeuble Le Torrent  
(salle de réunion 4ème étage)**

Mr l'Inspecteur d'Académie, les **IEN** et la Direction de l'IUFM sont prévenus.

Il n'y a donc pas d'autorisation à demander mais une simple information de l'**IEN** à faire. Rappel : Les réunions pédagogiques ayant repris, il faut penser dès à présent à informer les IEN de votre volonté de décompter la future réunion d'information syndicale sur le quota de ces heures si c'est "l'option" que vous avez choisie !

Vous trouverez donc sur le site du Syndicat ( <http://sections.se-unsa.org/48/> ) un modèle de lettre à cet effet ...

Cette réunion sera animée par

**Philippe ALBERGE**

Membre de l'équipe nationale  
(Animateur développement et formateur)

et **Alain ROUSSON**, Secrétaire Départemental et élu à la CAPD.

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit traité lors de cette rencontre, merci de nous en informer afin que nous puissions disposer d'un maximum d'éléments d'information et/ou de réponse ...

Pour le stationnement, parking face à l'Immeuble Le Torrent (ancienne caserne de gendarmerie) ou juste après l'IUFM, sur la gauche (direction Langogne) ...

## En bref - En bref

### ► Plan Départemental de Formation :

Saisie des vœux sur le site de l'Inspection académique (dans la rubrique « **Espace professionnel** », cliquez sur « Plan départemental de formation 2011-2012 » puis sur l'une des deux dates indiquées, ou à l'adresse suivante : <https://gaia.orion.education.fr/ga48/centrale/centrale>

Date d'ouverture du serveur : jeudi 15 septembre (9h00)

Date de fermeture du serveur : lundi 26 septembre (8h00)

### ► Elections aux Conseils d'Ecole :

Elles doivent se dérouler soit le **vendredi 14 octobre 2011**, soit le samedi 15 octobre.

Vous trouverez sur le site de l'Inspection Académique ( <http://www.ac-montpellier.fr/ia48/courriers/index.php> ) la note de service concernant l'organisation pratique de ces élections.

⇒ **RPI - ATTENTION !**  
**Suite à la publication de l'Arrêté du 25 juillet 2011, de nouvelles dispositions semblent devoir être appliquées aux écoles membres d'un RPI ... N'hésitez pas à contacter l'Administration !**

### ► Candidature à un poste relevant de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) :

La liste des postes proposés est disponible, depuis le 1er septembre, sur le site de l'AEFE ( <http://www.aefe.fr> ).

Les dossiers sont à adresser à l'IEN avant le 30 septembre (transmission à la DRHE pour le 4 octobre.



# Métier ...

## Evaluations CE1-CM 2 : le SE-UNSA demande leur suspension

« Le Haut Conseil de l'Éducation (HCE) vient de rendre un rapport sans concession sur les dispositifs d'évaluation développés dans notre système éducatif. Il conteste la validité des indicateurs que le ministère soumet à la représentation nationale pour apprécier les résultats de sa politique éducative. Il remet particulièrement en cause les évaluations CE1-CM2 et les modalités de validation du socle commun aux paliers 2 et 3.

Les enseignants de l'**UNSA** n'ont cessé de porter ces mêmes critiques. Parce qu'ils constatent au quotidien l'inadaptation des outils imposés, leur manque de fiabilité et leurs effets pervers, ils attendent que le ministère revoie au plus vite sa copie.

Dans l'immédiat le **SE-UNSA** demande à *Luc CHATEL* de suspendre les évaluations CE1-CM2 qui, comme nous le disons depuis l'origine, n'ont aucun intérêt pour les enseignants et leurs élèves.

Il faut sortir des logiques technocratiques pour concentrer les efforts sur les exigences pédagogiques qu'impose l'institution du socle commun.

Le **SE-UNSA** souscrit à la proposition du HCE de créer un dispositif nouveau d'évaluation des acquis des élèves sur les principes du dispositif CEDRE en le faisant évoluer pour prendre en compte toutes les dimensions du socle commun. Ces évaluations seraient menées sur un échantillon représentatif et porteraient sur des compétences en situation.

Cet épisode, qui fait suite aux rapports sans concession de l'OCDE ou du CESE, montre combien notre système éducatif est à la dérive. Il est temps de redonner ses lettres de noblesse à l'École de la République et au service public d'éducation. Cela nécessite un projet global, un pilotage précis et crédible. Sur ces questions le **SE-UNSA** s'inscrit d'ores et déjà dans le débat public. »

## Les RASED dans l'action le 27 septembre

Le **SE-UNSA** dénonce la situation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Elle se dégrade de façon inquiétante depuis 2008 avec plus de 3 500 suppressions de postes, soit plus d'un quart de leurs effectifs.

Le **SE-UNSA**, au sein du Collectif **RASED**, a décidé de se mobiliser à nouveau pour appeler à la mobilisation lancée par les syndicats et fédérations de l'Éducation Nationale le 27 septembre afin de mettre en avant les besoins des écoles et l'exigence des moyens nécessaires à la prévention et à la remédiation des difficultés scolaires.

Pour lire le communiqué commun -> [http://www.se-  
unsa.org/spip.php?  
article3699](http://www.se-unsa.org/spip.php?article3699) .

## Urgence Direction et fonctionnement de l'École : blocage ... !



Début juillet, en catimini, le ministère a porté un coup fatal à l'aide administrative en donnant consigne de ne procéder à aucun recrutement ni renouvellement des EVS « assistance administrative ».

Le **SE-UNSA** a lancé un plan d'actions pour riposter contre cette nouvelle offensive contre l'école et ses Personnels, en commençant par un **blocage des remontées administratives en septembre**.

Depuis un an, l'avenir de l'aide administrative est suspendu à la rigueur budgétaire et à la politique de l'emploi.

Après une année d'actions syndicales et de tergiversations gouvernementales, le ministère a attendu le début des congés d'été pour donner aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie, la consigne de non recrutement et non renouvellement des contrats EVS « aide administrative » pour cette rentrée.

Les Directrices et Directeurs d'école, et avec eux les équipes dont les EVS, sont pourtant arrivés à épuisement quant au fonctionnement administratif de l'école.

**Pour le SE-UNSA c'est inacceptable. La mobilisation est nécessaire.**

Le **SE-UNSA** a donc appelé les Directrices et Directeurs d'école, en lien avec les Personnels, à commencer l'action **en bloquant dès la rentrée les remontées administratives, et ce, sur tout le mois de sep-**

**tembre.**

Il s'agit de faire valoir notre revendication d'un secrétariat administratif pérenne.

Le **SE-UNSA** a appelé les Directeurs à n'effectuer aucune remontée administrative en septembre, à commencer par le constat des effectifs (sauf si besoin d'une ouverture de classe). Ils ne répondent donc à aucune enquête de l'Inspection Académique ou de la circonscription (langue, APE, PPRE...).

Le **SE-UNSA** a informé le Ministre et les Inspecteurs d'Académie de cette action et a demandé l'ouverture immédiate de discussions.

Si ce n'est déjà fait, engagez-vous dans cette action en adressant la motion du conseil des Maîtres (voir sur le site du **SE-UNSA** -> [http://  
www.se-  
unsa.org/spip.php?  
article3590](http://www.se-<br/>unsa.org/spip.php?article3590) ) à votre IEN et à l'Inspecteur d'Académie avec copie à l'adresse suivante : **SE-UNSA** - 209 boulevard Saint Germain - 75 007 Paris ou **SE-UNSA** - Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel* - 48000 MENDE.